



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 16/09/2020



Amendement « anti-squatteurs » : la FNAIM se réjouit du soutien du Gouvernement

La FNAIM se réjouit que le Gouvernement soutienne l'amendement du député Guillaume Kasbarian en faveur d'une application effective de la procédure administrative d'expulsion de personnes occupant de façon illicite un logement inoccupé.

Pour la Fédération nationale de l'Immobilier, cette disposition était attendue depuis longtemps sur le terrain.

« En introduisant un délai d'instruction de 48 heures des demandes de mise en demeure des occupants illicites, cet amendement permet un pas majeur en faveur de la protection du droit de propriété. C'est une mesure de rééquilibrage dans la mise en œuvre du droit au logement, qui, je l'espère, marquera un tournant durable. Car je suis convaincu que lorsque l'on garantit le droit de propriété, on rassure les propriétaires et on favorise au bout du compte le droit au logement. » déclare Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



Contact Presse :

Galivel & Associés - galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse :

Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Carol Galivel : 06 09 05 48 63

Valentin Eynac : 06 03 62 45 34